

La vérité des urnes se définit par le respect de la volonté du choix des électeurs.

Dans un processus reflétant la vérité des urnes, le vote confère la légitimité démocratique. Celle-ci exige l'obtention d'une majorité absolue. Elle suppose une acceptation unanime du principe de majorité qui considère que l'avis du plus grand nombre représente l'intérêt général. En RDC l'intérêt général (+62%) a été grossièrement sacrifié pour des intérêts obscurs.

La vérité des urnes est un combat perpétuel, un combat de la souveraineté du peuple.



Les longs souvenirs font les grands peuples. La mémoire du passé ne devient importune que lorsque la conscience du présent est honteuse.

* NB: 1.300.000 électeurs de Béni-Ville, Béni-Territoire, Butembo et Yumbi ont été exclus du vote.